

L'INPI a détecté une pièce justificative  
et a procédé à son retrait dans le document.

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC CYSOING, 101 PLACE DE LA REPUBLIQUE 59830 CYSOING déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Madame Charlotte Maillard, représentant de la société 6M Conseil S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 54 RUE SAINTE CATHERINE 59800 LILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires | Nombre d'actions | Somme versée |
|------------------------|------------------|--------------|
| Maillard Charlotte     | 1 000            | 1 000 €      |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 mars 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST14

*"lu et approuvé"*

